

Grille tarifaire des stationnements contrôlés au CISSS de Lanaudière

Conformément à la directive ministérielle, le CISSS de Lanaudière applique les tarifs prescrits à la circulaire 2020-019.

Usagers/Visiteurs		
Grille de tarification des stationnements contrôlés du CISSS de Lanaudière en vigueur le 1^{er} avril 2024		
Installations	Durée	1^{er} avril 2024
Secteur Sud		
<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG) • Centre multiservices de santé et de services sociaux (CMSSS) Claude-David • Centre d'hébergement de Repentigny • CLSC Lamater de Terrebonne 	Moins de 2 h	Gratuit
	De 2 h à 3 h 59	6,50 \$
	Plus de 4 h (maximum 24 h)	11,00 \$
	Hebdomadaire	49,75 \$
	Mensuel	99,75 \$
Secteur Nord		
<ul style="list-style-type: none"> • Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL) 	Moins de 2 h	Gratuit
	De 2 h à 3 h 59	4,25 \$
	Plus de 4 h (maximum 24 h)	7,75 \$
	Hebdomadaire	33,25 \$
	Mensuel	66,50 \$

Une réduction de 50 % sur le prix hebdomadaire ou mensuel pour l'accès aux stationnements est offerte pour les usagers qui doivent se présenter au minimum 10 fois par mois pour y recevoir des soins. Afin de se prévaloir de ce tarif réduit, l'utilisateur doit faire la demande à un membre de l'équipe de l'unité où il reçoit ses soins. Un formulaire sera rempli et signé et l'utilisateur pourra se présenter à la sécurité pour obtenir le billet de stationnement hebdomadaire ou mensuel.

À titre informatif, voici les locaux des services de sécurité, qui sont ouverts en tout temps :

- Centre hospitalier De Lanaudière - local SB-E-02.
- Hôpital Pierre-Le Gardeur - local B1-010.

30 mars 2023